



Grève pour notre pouvoir d'achat !!!!!



Le 30 mai, le syndicat FO a organisé une manifestation devant le Ministère de la Santé pour notamment revaloriser les salaires.

Une délégation FO a été reçue par le Ministère pour réclamer :

- Une revalorisation de la valeur du point au moins égale à 5% pour réduire l'écart constaté entre l'inflation et la valeur du point
- Une enveloppe dédiée à la révision des classifications et des rémunérations associées
- Un plan de financement pour le développement de la filière plasma au sein de l'EFS.



Nous attendons des décisions du Ministère par rapport à nos revendications. **Pour continuer à développer FO et lui donner une force supplémentaire, nous demandons aux salariés de nous rejoindre au sein du syndicat. En unissant nos forces, nous améliorerons la situation du personnel de l'EFS : [contact@FO-EFS.org](mailto:contact@FO-EFS.org)**

**MERCI à tous pour votre  
mobilisation !!!!**



## Accord Restauration

Un accord restauration est actuellement en vigueur depuis novembre 2008, mais celui-ci n'a pas été appliqué de façon homogène dans toutes les régions. C'est pourquoi FO s'est battu depuis plusieurs années pour revoir cet accord. Un avenant est dorénavant signé et sera applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2024.



### Indemnité panier collecte mobile

---

- ↪ Pas de changement sur les conditions d'attribution :
  - 4h de travail minimum
  - Tout départ en collecte avant 11h30 avec un retour après 13h30.
  - Tout départ de collecte entre 11h30 et 12h30
  - Tout retour de collecte après 20h30

**Le panier collecte s'élève à 4MG.** (MG=Minimum Garanti fixé à 4.15€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024.)

### Indemnité panier « autre »

---

- ↪ Cette indemnité est harmonisée via l'avenant. Celle-ci est conditionnée aux situations particulières de travail :
  - Travail de nuit
  - Travail en journée continue
  - 4h de travail minimum incluant une pause repas

**La prime panier autre est fixée à 1.6MG.**

### Restauration collective

---

- ↪ Le choix entre restauration collective et Tickets restaurant sera fait en fonction des possibilités de chaque site et de chaque contrainte de service. Ces deux avantages ne sont pas cumulables
  - Les salariés ayant accès à une restauration collective devront bénéficier d'une prise en charge employeur afin que le montant d'un **plateau repas (entrée + plat + dessert) n'excède pas 5€.**

## Tickets restaurant

### Conditions d'attributions :

- Pas d'accès de façon effective à une restauration collective
- 4h de travail minimum incluant une pause repas

Sa valeur faciale est fixée à **8.40€ avec une prise en charge de l'employeur de 60%**.

(5.04€ payé par l'EFS et 3.36€ déduit du salaire= 8.40€ versé sur votre carte ticket restaurant/jour)

## Cumul d'avantages restauration

- Les salariés présents sur l'intégralité de la plage 11h30-14h30 et au-delà de 20h30, bénéficie en plus de l'avantage restauration auquel il a déjà droit (restauration collective, ticket restaurant, panier autre, panier collecte mobile) **d'une indemnité dont le montant est fixé à 1.6MG**

## Indemnité différentielle

- Si vous bénéficiez d'avantages plus favorables que ceux mis en place ci-dessus, une indemnité différentielle vous sera versée une fois par an sur la paie du mois de mars.
- Pour chaque salarié, la somme des avantages restaurations perçus en tickets restaurant et indemnités de panier autres sur l'année civile N-1. Cette somme sera multipliée par la différence de montant unitaire des différents avantages avant/après avenant.



**“ADHÉRER À UN SYNDICAT,  
C’EST UN DROIT.  
FO, LE MEILLEUR CHOIX !”**



# NAO : Revendications FO

Lors des Négociations Annuelles Obligatoires, le syndicat FO a revendiqué auprès de la direction nationale pour améliorer **votre pouvoir d'achat, vos conditions de travail et la conciliation entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle**. Pour FO, il y a urgence que la direction prenne des mesures sur ces trois points indispensables.



**REVENDEICATIONS  
PRIORITAIRES  
FORCE OUVRIERE**



## Augmentation du pouvoir d'achat

### Augmentation de la valeur du point de 5 %

- ↪ Prime de partage de la valeur (prime pouvoir d'achat) pour remplacer l'absence de prime d'intéressement
- ↪ Mise en place d'un 13<sup>ème</sup> mois
- ↪ Prime d'expérience : Révision du calcul de la PE pour les positions 6 et 7 sur la base de 1,2 % du minimum conventionnel, suppression de la limite de la PE.
- ↪ Augmentation individuelle :  
Pas d'augmentation individuelle inférieure à 12 points  
Passage de l'augmentation individuelle obligatoire d'au moins tous les 5 ans à tous les 3 ans
- ↪ Correction automatique de toutes les situations individuelles de disparités salariales supérieures à 10% par rapport à la moyenne de la catégorie professionnelle

## Amélioration des conditions de travail et la qualité de vie au travail

- ↪ Réduire la surcharge du personnel par la mise en place d'effectifs en cohérence avec les objectifs et le travail réel
- ↪ Majoration du travail de nuit à 35%
- ↪ Harmonisation et revalorisation de la prime de froid
- ↪ Prise en charge par l'employeur à hauteur de 75% des frais de stationnement pour les salariés
- ↪ Afin de réduire les iniquités de traitement, prise en charge de l'intégralité de la JSO par l'employeur.
- ↪ Garantir les pauses repas et de repos pour l'ensemble du personnel

## Amélioration conciliation vie personnelle et vie professionnelle

- ↪ Mise en place des semaines à 4 jours
- ↪ Acquisition de 2 jours supplémentaires pour le personnel n'ayant pas pu avoir 3 semaines consécutives entre le 15 juin et le 15 septembre
- ↪ 30 jours de congés payés pour tous afin de supprimer les disparités actuelles
- ↪ Réduire les horaires contraignants

Retrouver l'ensemble de nos revendications sur le site : [www.fo-efs.org](http://www.fo-efs.org)



# FO mobilisé pour vos intérêts

## Réunion entre FO et le Président de l'EFS

---

**Pour FO, cette réunion était une nouvelle fois, l'occasion de défendre les intérêts des salariés.** Nous avons donc abordé les points suivants :

- **Dialogue social** : Des tensions persistent, car certaines questions et problématiques soulevées n'ont pas eu de réponses de la direction.
- **Plan plasma** : FO demande que les objectifs soient définis à long terme. Les modifications de la politique de prélèvement tout au long de l'année ont des impacts importants sur les planificateurs de collecte et le personnel, qui doivent s'adapter.
- **Délivrance à distance** : FO dénonce le manque d'informations sur ce projet. Pour L'EFS, ce projet n'est qu'au stade d'expérimentation. Après analyse de cette phase, la direction demandera l'avis du CSEC en cas de mise en place de cette méthode de délivrance. Ne nous leurrions pas, un déploiement est probable.
- **Congés payés durant les arrêts maladies** : FO exige une retro activité jusqu'en 2009. L'EFS précise qu'il appliquera la loi.
- **Gestion du personnel** : FO dénonce un manque cruel de bienveillance envers les personnels, alors que ces derniers sont très mobilisés pour assurer le fonctionnement des activités même en cas d'absence d'un salarié. En effet, FO constate un développement des journées à 5h50 dans les services pour ne pas octroyer de pause aux salariés. Des mots déléteurs envers les personnels inquiètent les représentants du personnel et démotivent le personnel. (Certains doivent se battre pour avoir leur congé décès : c'est inadmissible !)



## Réunion entre FO et le directeur de la transformation

---

- Le 6 mai dernier, **le syndicat FO a rencontré le Directeur Général de la transformation, Guillaume DU CHAFFAUT.**
- **Lors de cette réunion, FO a pu exprimer son point de vue sur ce qui ralentit l'évolution de l'EFS.** Tout d'abord son statut (ni public, ni privé) et une omniprésence des tutelles dans les choix stratégiques de l'EFS. Nous avons également insisté sur le problème de gestion et d'accompagnement des projets de l'EFS, conduisant à une dégradation des conditions de travail des salariés, qui subissent les dysfonctionnements des projets mal aboutis.
- **Nous avons également dénoncé les défauts : trop de projets nationaux sont déformés ou non appliqués en région et il en est de même pour l'application des accords collectifs !!!**